

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	5

Date de la convocation
25 mars 2026

Date d'affichage

Objet
Désignation Correspondant Défense

Délibération 2026-020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire.

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

À l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense. Le gouvernement a constaté que les concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense. Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense. Enfin, les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121-21;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

Considérant que, le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE comme correspondant défense Monsieur François TUBERT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



M. de BESOMBES SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du

